

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 18 Août 2015

Election des unions régionales des professionnels de santé libéraux en Bretagne **Chirurgiens Dentistes, Infirmiers, Masseurs Kinésithérapeutes, Pharmaciens** Rendez-vous le 7 décembre 2015

Conformément au décret n° 2015-560 du 20 mai 2015 modifiant les dispositions relatives au renouvellement des unions régionales des professionnels de santé (URPS) et à l'arrêté du 20 mai 2015 fixant la date des élections des URPS, les élections des membres des assemblées des URPS regroupant respectivement les chirurgiens dentistes libéraux, les infirmiers libéraux, les masseurs kinésithérapeutes libéraux et les pharmaciens libéraux, exerçant à titre libéral et conventionnés avec l'Assurance maladie auront lieu LE LUNDI 7 DECEMBRE 2015.

Listes électorales, mode d'emploi

Constitution des listes

Tous les chirurgiens dentistes libéraux, tous les infirmiers libéraux, tous les masseurs kinésithérapeutes libéraux et tous les pharmaciens libéraux qui exercent au 1er août 2015 à titre principal en Bretagne, dans le cadre de leur convention nationale avec l'Assurance Maladie, sont électeurs.

Ces listes des électeurs sont consultables à compter du mercredi 19 août 2015 sur les lieux suivants *(voir détail page suivante)* :

- au siège de l'URPS des chirurgiens dentistes, des infirmiers, des masseurs kinésithérapeutes et des pharmaciens ;
- au siège de l'agence régionale de santé et dans les 4 délégations territoriales ;
- à la préfecture de Région et dans les préfectures de département ;
- aux conseils départementaux de l'ordre des chirurgiens dentistes ;
- au conseil régional et dans les conseils départementaux de l'ordre des masseurs kinésithérapeutes ;
- au conseil régional de l'ordre des pharmaciens ;
- dans les caisses primaires d'assurance maladie.

Demandes de rectification des listes

Tout électeur peut demander la rectification de la liste à laquelle il appartient.

La réclamation est à adresser soit :

- par courrier à la commission d'organisation électorale URPS - Agence régionale de Santé Bretagne - CS 14253 - 35042 RENNNES cedex
- par courriel : ars-bretagne-elections-urps@ars.sante.fr

La date limite pour adresser une réclamation est de 6 jours à compter de la date de publication des listes fixée au 19 août 2015.

Contact Presse :
ARS Bretagne - Pôle communication
Aurélien Robert – Chargé de communication
02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr

Consultez les listes électorales

Les listes électorales sont consultables à compter du mercredi 19 août 2015 sur les lieux suivants :

Au siège de l'URPS des chirurgiens dentistes :
- Rennes, 6 rue St Thomas

Au siège de l'URPS des infirmiers :
- Rennes, 13E Boulevard Solférino

Au siège de l'URPS des masseurs kinésithérapeutes :
- Rennes, 13E Boulevard Solférino

Au siège de l'URPS des pharmaciens :
- Rennes, 13E Boulevard Solférino

Au siège de l'ARS Bretagne :
- Rennes, 6 Place des Colombes

Dans les Délégations territoriales de l'ARS Bretagne :
- Saint-Brieuc : 34 rue de Paris
- Quimper : 5, Venelle de Kergos
- Rennes : 3 Place du Général Giraud
- Vannes : 32 Bd de la Résistance

A la Préfecture de Région :
- Rennes, 3 rue Martenot

Dans les Préfectures des départements :
- Saint-Brieuc : 1 Place du Général de Gaulle
- Quimper : 42 Boulevard Dupleix
- Rennes : 3 Avenue de la Préfecture
- Vannes : Place du Général de Gaulle

Aux Conseils départementaux des ordres des chirurgiens dentistes :
- Saint-Brieuc : 10 rue du Gouëdic.
- Quimper : 10 rue Théodore Le Hars
- Rennes : 16 rue St Hélier
- Vannes : 9 rue du Manoir de Trussac

Au Conseil régional de l'ordre des masseurs kinésithérapeutes :
- Rennes, 107 Avenue Henri Fréville

Aux Conseils départementaux des ordres des masseurs kinésithérapeutes :
- Saint-Brieuc : 54 rue du 71e R.I.
- Quimper : 34 rue Jacques Anquetil
- Rennes : 8 Avenue Henri Fréville
- Vannes : 10 rue du Dr Joseph Audic

Au Conseil régional de l'ordre des pharmaciens :
- Rennes, 31 rue Jean Guéhenno

Dans les CPAM de la région :
- Saint Brieuc : 106 Bd Hoche
- Quimper : Cité du Guerlac'h, 18 rue de la République
- Rennes : Cours des Alliés
- Vannes : ZI du Prat, 73 rue du Général-Weygand